

Séance du 29 juillet 2004

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Sarhy, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Massé à M. Boustingorry ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre ; Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Larralde à Mme Lougarot.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : PATRIMOINE - Création de deux salles de cinéma art et essai - 3 quai Sala - avenant n° 1 aux marchés de travaux - Lot n°1 Gros Oeuvre - Lot n° 5 Menuiseries intérieures et extérieures bois - Lot n° 6 Plâtrerie Isolation - Lot n° 9 Chauffage sanitaire

M. POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation de deux salles de cinéma art et essai, la ville de Bayonne après acquisition, procède à la transformation d'un immeuble situé au 3, quai Amiral Sala.

Ces travaux, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture DMS, ont fait l'objet d'un appel d'offres sous forme d'allotissement.

En cours d'exécution de l'opération, des modifications esthétiques et techniques formulées ultérieurement à l'attribution des lots, ont dû être apportées au projet initial.

L'Architecte des Bâtiments de France, lors de l'instruction du permis de construire, a souhaité apporter un certain nombre de prescriptions architecturales sur la façade du bâtiment.

Suite à la remise du rapport du bureau de contrôle, il a été demandé de prévoir le désenfumage du couloir de dégagement.

D'autre part des modifications en plus et moins values, dans le cadre de la décoration, sont à prendre en compte.

L'ensemble des ces interventions, dont le détail est ci-joint en annexe, se réfèrent aux lots suivants :

- **Lot n°1 Gros Oeuvre** attribué après appel d'offres infructueux à la société SOCAE – marché négocié n° 03/179- pour la somme de 62.447,38 €HT.

Plus value globale : 6.603,20 €HT  
soit une augmentation de 10,57 % du marché de base

- **Lot n°5 Menuiseries Intérieures et Extérieures Bois** attribué après appel d'offres à la société ETCHEGORRY- marché n° 03/134 pour la somme de 28 401,56 €HT.

Plus value globale : 8.277,94 €HT  
soit une augmentation de 29,15 % du marché de base

- **Lot n°6 Plâtrerie-Isolation** attribué après appel d'offres infructueux à la société GOITY- marché négocié n° 03/181 pour la somme de 150.488,37 €HT.

Moins value globale de 6.571,52 €HT  
soit une diminution du marché initial de 4,37 %

- **Lot n°9 Chauffage- Sanitaire** attribué après appel d'offres à la société FAUTHOUX- marché n°03/137 pour la somme de 83.275,68 €HT

Plus value de 19.174,00 €HT  
soit une augmentation de la masse initiale du marché de 23,02 %.

La commission d'appel d'offres consultée a émis un avis favorable le 28 juillet 2004.

Le Conseil Municipal est amené à approuver le présent avenant et à autoriser Monsieur le Député-Maire à le signer.

Adopté.  
Ont signé au registre les membres présents.